



Attaquer ma mère pour une pension

Par **gruner**, le **01/04/2009 à 00:21**

Bonjour,rnrnJ'ai aujourd'hui 21 ans, et de 2000 à 2007, j'étais lié à l'ASE via un contrat jeune (suite à des problème familiaux notamment avec ma mère).rnJe suis étudiant boursier , et ma mère m'aidait à hauteur de 400 euros/ mois (=mon loyer), payant aussi assurance maladie, et assurance de ma voiture.rnEn échange, elle demandais un droit de regard sur mes comptes bancaires.rnrnMon père est décédé il y a un an.rnJ'ai reçu un héritage (somme pas très élevée), que ma mère en professionnelle a placé ici et là. Je ne peux retirer que très peu d'argent, la majorité étant sur des placements à long terme.rnrnMais depuis peu nos relations se sont détériorées, au point qu'elle exerce un chantage, pour mieux me contrôler. Ce que je refuse. Je vois ainsi cette somme diminuée petit à petit. Aujourd'hui elle n'est que de 200 euros (demain????). Sachant que je touche 200 euros d'APL, mes fin de mois deviennent dur.rnrnMa mère ayant une très bonne situation, puis je faire appel au Juge aux Affaires Familiales pour une demande de pension fixe encadrée légalement sans chantage.Que me conseillez-vous ?rnrnJe vous remercie d'avance pour votre réponse.